

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Séance ordinaire du : 9 Avril 2018

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Aujourd'hui le neuf avril deux mille dix-huit à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 3 avril 2018 (convocation affichée en Mairie en date du 3 avril 2018) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire

PRESENTS A LA SEANCE

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Pierre LABORDE, Sylvie CESARD-BRUNET, Patrick BLANC, Brigitte GUYONNAUD, Jean-Claude MARSAULT, Sandrine LACAUSSE, Jacques PADIE, Isabelle MAILLE et Michel BRET, Adjoints.

Sylvie-LACOSSE-TERRIN, Matthias SWIERZEWSKI (à partir de la délibération n°18-019), Aysel AZIK, Jean-Marie DELUCHE, Virginie JOUVE, François GUENET, Bruno FARENIAUX, Monique MEDEVILLE, Christophe JUSSON, Aurore LAMOTHE, Francis JOVER, Philippe GALLES, Nathalie GAUTIER, Valérie CARPENTIER, Luc SIBRAC, Patricia DUREAU, et Louis VERGNEAUD, Conseillers Municipaux.

EXCUSES REPRESENTES : Christiane DEPALLE, Gilles PENEL, Danièle LALEMANT, Isabelle FREDOUAIL, Christian FACIONE et Fabienne CASTAING.

ABSENT : Matthias SWIERZEWSKI (jusqu'à la délibération 18-018).

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GALLES.

LA SEANCE EST OUVERTE

En vertu de la loi du 2 mars 1982
codifiée, le Maire certifie que la
présente délibération (et ses
annexes)
a été RECUE en Préfecture

le 12 AVR. 2018

et PUBLIEE en Mairie

le 12 AVR. 2018

Le Maire

Affaire n° 18-025

SUBVENTIONS 2018 SUPERIEURES A 23 000 € ASSOCIATIONS OU ETABLISSEMENTS PUBLICS

L'instruction budgétaire et comptable M14 pose le principe, concernant la procédure de vote des subventions aux associations, de la déconnexion entre le budget, acte prévisionnel, et la délibération d'attribution, notamment pour les subventions supérieures à 23 000 € nécessitant par ailleurs la conclusion d'une convention.

Dans ce contexte, suite à la délibération du 27 novembre 2017 relative aux avances sur subventions et au vote du budget primitif 2018, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une délibération qui tiendra lieu de décision d'octroi global pour les associations ou établissements publics détaillés ci-dessous.

Cette délibération permettra d'individualiser les crédits inscrits au budget primitif et vaudra pièce justificative de la dépense.

Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs,

- D'autoriser Madame le Maire à signer les conventions et avenants de partenariat ou d'objectifs joints en annexe ;
- D'attribuer pour 2018 aux structures ci-après indiquées les subventions de partenariat suivantes :

EPCC Le Carré – Les Colonnes Nature 657364 – Fonction 33	538 625 €
Association A.B.C. Nature 6574 – Fonction 422	579 650 €
GAHBLE Nature 6574- Fonction 322	55 891 €
Bordeaux Technowest Nature 6574 Fonction 90	30 000 €

<p>Crèche Les Poussins</p> <p>90 967 €</p>	<p>Crèche Suce Pouce Nature 6574 – Fonction 64</p> <p>125 000 €</p>
<p>C.C.A.S. Nature 657362 – Fonction 520</p> <p>890 000 €</p>	
<p>ESB Omnisports Nature 6574 – Fonction 40</p> <p>49 080 €</p>	
<p>ESB Football Nature 6574 – Fonction 40</p> <p>54 000 €</p>	

Les crédits afférents sont inscrits au Budget Primitif 2018, chapitre 65.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

Fait à BLANQUEFORT le 9 avril 2018.

Pour expédition conforme,

Le Maire

